

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 25 juin 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 5 juin 2012

15 Musée Gallé-Juillet – don d'un plat dans le cadre du mécénat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme LEFEVRE
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA



Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la ville de Creil à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, par un courrier en date du 16 avril 2012.

Monsieur et madame Dominique Lemaire, domiciliés 45 rue Paul Gauguin à Creil (60100), souhaitent effectuer le don d'un plat en faïence de Creil et Montereau au rare décor de cartes à jouer, estimé 600 € par l'expert Arnold Rousselle.

Ils souhaitent effectuer ce don sous la forme d'un mécénat.

maintenant !

En échange, ils demandent que leur nom apparaisse sur le cartel du plat lors de son exposition.

Il vous est proposé d'accepter le plat en faïence de Creil et Montereau offert par monsieur et madame Dominique Lemaire.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 5 juin 2012,

Entendu le rapport de présentation,

Monsieur Cédric LEMAIRE ne participe pas au vote.

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter le don d'un plat en faïence de Creil et Montereau d'une valeur de 600 € offert par monsieur et madame Dominique Lemaire.

Article 2 : de mentionner le don de monsieur et madame Dominique Lemaire sur le cartel d'exposition du plat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

notifiée 03.07.12

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 03.07.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

2/2

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2012
60300 SENLIS



